groupemutuel

Rapport de gestion 2021

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP

vité 2021 Activi
1 Tätigkeitsber
cht 2021 Rela
Informe de act
21 Rapport d'ac
sull'attività 202
vidad 2021 R
21 Relatório de
report 2021 Tät
port d'activité

ity report 2021
richt 2021 Relaz
azione sull'atti
tividad 2021 Re
ctivité 2021
21 Informe de a
Relatório de act
e actividade 20
tigkeitsbericht
e 2021 Activit

Sommaire

6
Le mot du Conseil de fondation

12
Administration de la fondation

16
Activités d'investissement

24
Résultat de l'exercice 2021

26
Comptes annuels

31
Annexe aux comptes annuels

54
Rapport de l'organe de révision

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP

Rapport de gestion pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021
à l'assemblée générale des délégués

Organisation (état au 31.12.2021)

Membres du Conseil de fondation

Représentants des employeurs
Karin Perraudin, Présidente
Marc-Etienne Berdoz
François Frezza
Thierry Rosset
Benoît Schoechli

Représentants des employés
Bruno Pache, Vice-Président
Patrick Varone, Secrétaire
Stéphanie Emery Haenni
Patricia Lorenz
Stéphane Roduit

Représentants des fondateurs

Fabio Naselli Feo, Groupe Mutuel
Nicolas Debons, Banque Cantonale du Valais

Administrateurs

Groupe Mutuel Services SA, Martigny
Groupe Mutuel Asset Management SA, Martigny

Organe de révision

Ernst & Young SA, Lausanne

Expert

allea SA, Christophe Steiger, Lausanne

Le mot du Conseil de fondation

2021, une année de paradoxes

En 2021, alors que la population souffrait des mesures contraignantes imposées périodiquement pour contrer la propagation du Covid-19, les marchés financiers se sont envolés vers des sommets jamais atteints, et ce, avec des signes d'une inflation naissante. S'il était à craindre que les phases de réduction des interactions humaines liées à la pandémie mettent à mal les structures économiques, les entreprises ont démontré une extraordinaire capacité de résistance, soutenue, il est vrai, par des mesures aussi rapides qu'efficaces. L'intervention massive des banques centrales a été profitable sur le plan économique, permettant aux différentes places boursières d'enregistrer des résultats records.

C'est dans ce contexte contrasté que les institutions de prévoyance suisses ont réalisé de solides plus-values dans leurs activités d'investissement, et la majorité d'entre elles présentent désormais une situation saine.

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP a obtenu **la meilleure notation** pour le taux d'intérêt attribué aux assurés sur trois ans, entre 2018 et 2020.

Une rémunération élevée des avoirs
Groupe Mutuel Prévoyance-GMP a défini la sécurité financière des avoirs de prévoyance comme l'un de ses fondements. La vision à long terme offre une garantie supplémentaire : le Conseil de fondation a toujours maintenu un degré de couverture élevé, tout en distribuant régulièrement à ses assurés une part significative des revenus obtenus. En fin d'exercice, le Conseil de fondation examine les résultats de l'année et détermine la part qu'il porte en compte au titre de réserves et de provisions, et celle qu'il attribue à la rémunération des avoirs de vieillesse des assurés. Avec une performance des placements de 6,67% en 2021, il était clair que cette rémunération pouvait être importante. Les assurés bénéficieront donc d'un intérêt de 4% en 2022, constitué de 1% représentant l'intérêt minimal LPP et de 3% d'attribution d'un intérêt excédentaire lié aux résultats et aux provisions disponibles. De plus, une provision pour des intérêts futurs est créée et les fonds libres de la fondation sont renforcés. Le degré de sécurité des engagements est encore augmenté, le taux de couverture passant de 115,65% à 117,37%.

Cette politique généreuse de rémunération des avoirs a été soulignée dans le cadre de l'enquête annuelle publiée par la presse alémanique – *Sonntagszeitung* et *Finanz&Wirtschaft* –, avec l'établissement d'un classement des fondations communes et collectives. Régulièrement présent sur le podium de ce comparatif sur une période de dix ans, Groupe Mutuel Prévoyance-GMP a également obtenu la meilleure notation pour le taux d'intérêt attribué aux assurés sur trois ans, entre 2018 et 2020.

2021 n'a pas seulement été une année exceptionnelle sur le plan des investissements, elle l'a été également dans nos activités commerciales, avec un volume record des nouvelles affiliations conclues durant l'exercice, signe que la fondation répond bien aux attentes des PME.

Dans l'attente de retrouver nos délégués en assemblée générale
L'assemblée générale s'est à nouveau déroulée par correspondance en 2021. Les différentes informations utiles ont été transmises aux commissions administratives des entreprises affiliées qui en ont pris acte, par courrier. La rencontre annuelle de nos délégués à l'assemblée générale représente un événement qui nous est cher et nous sommes désolés de n'avoir pu la tenir en présence des délégués en raison de la pandémie.

Lors de cette rencontre, le Conseil de fondation présente les points forts de l'exercice écoulé et se tient à l'écoute des délégués de chacune des entreprises affiliées. Nous espérons donc que nos délégués seront présents en nombre, le 13 juin 2022, pour la prochaine assemblée générale.

Un partenariat de confiance
Le succès des activités de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP ne pourrait être obtenu sans l'investissement au quotidien de nos collaborateurs occupés à la gestion des contrats de prévoyance. Ils prennent en charge tout au long de l'année les différentes demandes de nos assurés et des employeurs, avec précision et efficacité. Nous les en remercions sincèrement. Nous remercions également notre clientèle pour la confiance qui nous est accordée, nous tenons à rester à vos côtés aujourd'hui et dans le futur.

Pour le Conseil de fondation

La Présidente
Karin Perraudin

Le Vice-Président
Bruno Pache

Degré de couverture
117,37%

Taux d'intérêt
pour 2022
4%

Performance des
placements 2021
6,67%

2021 a été **une année exceptionnelle** sur le plan de nos activités commerciales, avec un volume record de nouvelles affiliations.

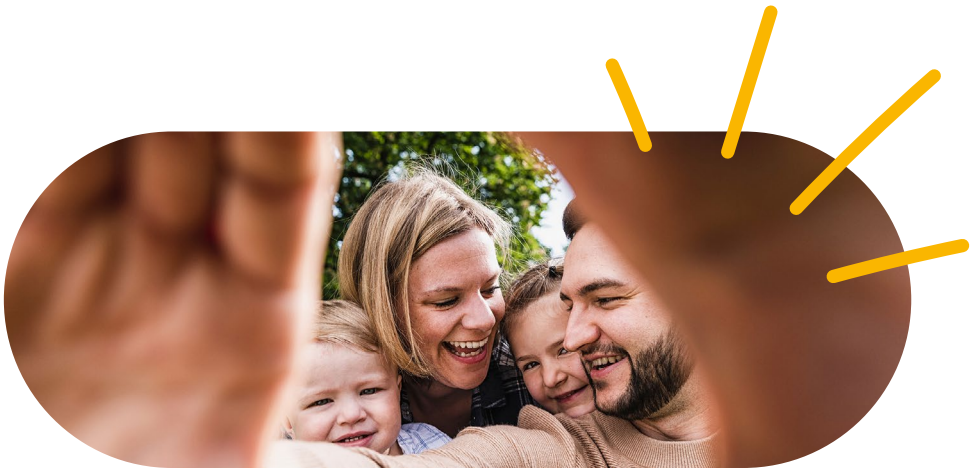

À l'heure où ces lignes sont rédigées, la Russie a pris la décision d'envahir l'Ukraine. Nul doute que cette guerre aura des répercussions sur nos activités d'investissement. Néanmoins, notre approche diversifiée des placements et le fort degré de sécurité de notre institution de prévoyance nous permettent d'aborder le risque financier avec calme. Nos pensées se tournent naturellement vers les populations qui ont vu leur vie basculer en raison de cette guerre.

Administration de la fondation

Nouvelle membre du Conseil de fondation
Après de nombreuses années d'engagement au sein du Conseil de fondation, Frédéric Perraudin a remis sa démission. Dans le respect des dispositions du règlement d'élection, en l'absence de membre suppléant, le Conseil de fondation a désigné une nouvelle membre représentant les employés, Stéphanie Emery Haenni, ceci jusqu'à la prochaine élection.

Stéphanie Emery Haenni représente les employés au sein de la commission administrative LPP de la fondation Domus, œuvrant dans le domaine de la réhabilitation psychosociale. Titulaire d'une licence en Lettres (politiques sociales, sociologie, pédagogie), elle s'investit depuis de nombreuses années dans le domaine des ressources humaines, d'abord dans le secteur bancaire à Zurich, à l'étranger et en Valais, puis dans le secteur de la santé. Elle contribue également à la formation, en tant que chargée de cours et intervenante auprès de la HES-SO. Les valeurs défendues par Groupe Mutuel Prévoyance-GMP et l'engagement de la charte ESG en faveur d'investissements responsables l'ont convaincue d'accepter le mandat qui lui a été proposé par le Conseil de fondation.

Les **nouvelles affiliations** ont atteint un niveau record de **319 contrats**.

Un dialogue ouvert et permanent avec nos clients
Malgré la crise sanitaire, nous avons maintenu une proximité étroite avec les entreprises affiliées, les rencontrant aussi souvent que nécessaire et leur fournissant un service de qualité.

Une offre bien positionnée aux niveaux des coûts et des prestations, une politique de gestion alliant sécurité et rendement, ainsi que de précieux conseils donnés par des courtiers en assurance ou par notre relationship management, ont su convaincre un nombre important d'entreprises de demander leur affiliation à Groupe Mutuel Prévoyance-GMP ou de renouveler les contrats en vigueur.

Une percée significative en Suisse alémanique
Tout au long de l'année 2021, les nouvelles affiliations ont atteint un niveau record de 319 contrats signés, représentant un volume de primes annuelles de CHF 12,3 millions.

Ce développement commercial a été obtenu auprès de PME de toute taille et de toute région linguistique. Fait plutôt réjouissant, les 25% de la croissance du chiffre d'affaires ont été obtenus en Suisse alémanique, ce qui renforce la dimension nationale de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP.

Processus du fusion MVP-GMP terminé
Dernière étape du processus de fusion entre Mutuelle Valaisanne de Prévoyance (MVP) et Groupe Mutuel Prévoyance (GMP), la répartition de l'excédent de couverture de GMP a été réalisée en 2021, pour un montant de CHF 35,5 millions. Cette somme correspond à l'écart du degré de couverture entre les deux institutions de prévoyance à la date de la fusion. Portée sur les comptes individuels des assurés en fonction de la date d'affiliation à la fondation, elle représente un intérêt moyen de 5,4%.

Des règlements régulièrement tenus à jour
Les règlements de liquidation partielle de la fondation et des affiliés ont fait l'objet d'une refonte importante durant l'année 2021. Si les principes généraux n'ont que peu changé, les deux documents ont été regroupés en un seul, pour en augmenter la clarté. Approuvé par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (AS-SO) le 28 juin 2021, il est en vigueur à partir de cette date. Il est disponible sur le site internet de la fondation.

Le règlement de prévoyance a également fait l'objet d'une mise à jour, avec une nouvelle édition prenant effet le 1er janvier 2022. Parmi les modifications les plus importantes, les nouvelles modalités liées au capital décès offrent aux assurés la possibilité de modifier l'ordre et les règles d'attribution en fonction des différents ayants droit.

Enfin, plusieurs autres règlements ont fait l'objet d'amélioration au cours de l'exercice, pour les rendre plus clairs et mieux adaptés à l'activité de prévoyance.

Les **25% de la croissance** du chiffre d'affaires ont été obtenus en **Suisse alémanique**.

Activités d'investissement

Rétrospective
Le taux de vaccination des pays développés a permis de rouvrir en 2021, du moins partiellement, une grande partie de l'activité économique. Si la demande de consommation a augmenté, cette réouverture a surtout provoqué un choc de l'offre, et des goulets d'étranglement dans différents secteurs (transport, semi-conducteurs, agriculture, bois et métaux) ont généré un retour de l'inflation. Les banques centrales jugent cette situation temporaire et restent accommodantes en maintenant les taux d'intérêt à un bas niveau. Le surplus de liquidités s'est retrouvé dans le marché des actions, poussant les indices toujours plus haut. Cette expansion considérable des avoirs financiers est à la fois une source de richesse, mais également la conséquence d'inefficiences économiques, environnementales et sociales. Un équilibre entre l'investissement et l'épargne sera nécessaire afin de créer une croissance durable forte.

Au plus fort de la pandémie, **l'économie suisse est restée très résiliente**.

Europe
En glissement annuel, la croissance du PIB de la zone euro s'est étoffée à 4,6%, accompagnée d'une résurgence de l'inflation, celle-ci se situant à 5% à fin décembre. L'accélération de ces données est visible à partir de l'été de l'année dernière, la réouverture partielle des activités ayant dopé la consommation et la demande de produits finis. Cet assouplissement des mesures sanitaires n'a pourtant pas duré, avec l'apparition du nouveau variant Omicron. Les chaines de distribution se sont à nouveau grippées, avec à la clé une augmentation sensible des prix. Malgré cette détérioration de la situation épidémiologique, la conjoncture européenne est restée soutenue dans les derniers mois de l'année.

Etats-Unis
En 2021, le marché américain de l'emploi a connu une progression fulgurante. Le taux de chômage, à 6,7% en début d'année a chuté à 3,9% en décembre. En corollaire, le prix des biens de première nécessité (nourriture, chauffage, logement) s'est envolé, avec notamment une hausse de 27% des prix alimentaires. Sans surprise, avec un taux d'inflation à 7%, la Banque Centrale américaine se devait de réagir. L'annonce d'une baisse de son bilan et de plusieurs augmentations de ses taux directeurs en 2022 n'a donc pas vraiment surpris les marchés. Elément nouveau, plusieurs grandes entreprises ont dû faire face à des grèves, leurs employés exigeant des augmentations de salaire substantielles. Ces revendications ont été en grande partie accordées, le danger étant actuellement de s'enfoncer dans une spirale inflationniste et une baisse des marges des entreprises.

Suisse
Au plus fort de la pandémie, l'économie suisse est restée très résiliente. Les entreprises ont bénéficié des RHT, une excellente décision qui leur a permis de se repositionner sur les marchés internationaux grâce à la qualité des produits et à une admirable capacité d'adaptation. Le renforcement du franc suisse et des taux d'intérêt à la hausse – ce qui ne s'était plus vu depuis 2018 environ – n'ont que peu pénalisé les entreprises. Dans une moindre mesure face aux autres pays développés, le taux d'inflation s'établi à 1,5% en décembre, niveau le plus élevé depuis 2010, à la sortie de la crise financière. La BNS devrait pourtant maintenir ses taux négatifs en 2022.

La gestion des différents types d'actifs **durant l'année 2021** a permis à GMP d'enregistrer un **rendement des capitaux de 6,7%** net de frais.

Marché des actions
La publication des résultats des entreprises a démontré une capacité à générer des bénéfices remarquables, même si un effet de rattrapage par rapport à 2020 était attendu. Cette croissance bénéficiaire a soutenu les marchés, avec toutefois des différences régionales marquées.

La performance enregistrée par les actions n'a pas été homogène. Avec une plus-value de plus de 30%, les actions américaines ont mené la danse en 2021. A l'autre bout du spectre, les marchés émergents enregistrent une légère perte de valeur en franc suisse, avec un résultat de -1,6%. L'Europe et l'Angleterre ont quant à elles progressé de plus de 15%. Le portefeuille en actions étrangères de la fondation enregistre un résultat de 15,7% en francs suisses, à comparer avec 16% pour son indice de référence. L'exposition dans cette poche s'élève à 18,3% en fin d'année.

Le portefeuille en actions suisses de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP affiche un résultat de 18,7%, en dessous de son indice de référence (23,5%). Une exposition plus défensive que l'indice explique en grande partie cette sous-performance. L'exposition s'élève à 13,3% au 31 décembre 2021, en ligne avec la stratégie retenue.

Marché des obligations
La hausse des taux obligataires en fin d'année a permis au taux à 10 ans de la Confédération de se rapprocher de 0% en décembre (-0,14%). Dans ce contexte de légère tendance à la hausse des taux, la performance annuelle des obligations en francs suisses de la fondation s'établit à -0,7%, au-dessus de son indice de référence (-1,82%) grâce à une duration sensiblement plus courte. Le segment des obligations étrangères couvertes en francs suisses a quant à lui dégagé une performance de -0,78% (indice de référence : -2,5%).

Marché des devises
Les mesures sanitaires drastiques prises dans plusieurs pays européens en fin d'année, ainsi que l'augmentation du différentiel de taux d'intérêt entre les taux européens et américains, ont fait plonger l'euro de 4% contre la devise helvétique. A contrario, le dollar américain a progressé de 3,1% et la livre sterling de 2% contre le franc suisse.

La performance du segment « obligations en monnaies étrangères » s'élève quant à elle à -1,5%, hors couverture de change (-2,3% pour l'indice de référence). L'exposition de la fondation dans ce segment s'élève à 6,8% au 31 décembre 2021.

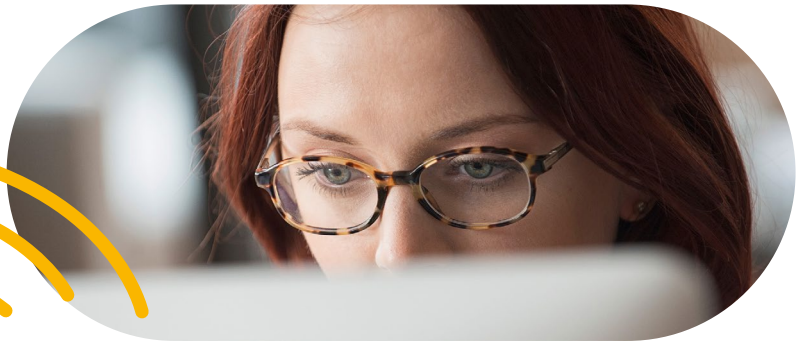

Immobilier
Au 31 décembre 2021, le parc immobilier est composé de 34 objets pour une valeur de CHF 247 millions. L'entier du parc immobilier a été expertisé par un prestataire externe en 2021. Le résultat des expertises montre une valeur au bilan inférieure à la valeur retenue par l'expert.

À la suite de quelques modifications de valeurs dues aux expertises, le résultat des immeubles s'élève à 11,2%. En prenant en compte les revenus locatifs nets par rapport à la valeur au bilan, le résultat est de 3,6%. La pondération du parc immobilier est de 9,5%.

Durant la période, d'importants travaux de rénovation et de surélévation ont été menés à terme sur l'immeuble situé à la rue d'Oron à Lausanne. Les locataires bénéficient désormais d'une meilleure qualité de vie grâce aux travaux effectués, alors que l'occupation du sol s'est améliorée par la surélévation du bâtiment. Une approche similaire est en cours sur l'immeuble de la rue du Jura à Fribourg.

En 2021, le Conseil de fondation s'est prononcé en faveur d'un investissement immobilier à Granges-près-Marnand. Ce nouveau complexe composé de trois immeubles sera construit dans une approche ESG, sur un axe sociétal consistant à offrir un cadre de vie agréable aux familles, avec des espaces verts équipés pour les activités des enfants. La réalisation sera mise en œuvre avec l'aide d'un bureau d'étude spécialisé dans ce domaine.

Les fonds de placement immobiliers suisses ont quant à eux délivré une plus-value de 8,3% et se retrouvent avec un agio de plus de 40% en fin d'année. L'exposition dans ce segment s'élève à 6% en fin d'exercice.

Résultats des placements
La gestion des différents types d'actifs durant l'année 2021 a permis à Groupe Mutuel Prévoyance-GMP d'enregistrer un rendement des capitaux de 6,7% net de frais, tout en maîtrisant la volatilité du portefeuille. A titre de comparaison, l'indice de référence affiche 7,4%. Cette sous-performance provient principalement de la sous-performance des actions suisses, ainsi que de la sous-exposition en Private Equity et Private Debt, le déploiement de ces deux types d'actifs n'ayant pas encore atteint l'objectif stratégique.

Des investissements durables et responsables

Politique ESG (Environnement, Social, Gouvernance): développements

La réflexion sur la mise en place d'une charte ESG (Environnement, Social et Gouvernance) a débuté en 2020. La première étape a consisté en la recherche d'un partenaire pour l'élaboration de ce document reflétant les sensibilités d'une compagnie d'assurance sociale dans un environnement d'investissements financiers. Le suivi des portefeuilles et l'établissement d'un rapport annuel se sont également avérés des critères importants pour communiquer périodiquement sur l'avancement des objectifs définis, et ce, de la part d'un organisme indépendant. La société Conser SA a ainsi été choisie pour suivre Groupe Mutuel Prévoyance-GMP dans le développement et la mise en place de sa charte ESG, afin d'obtenir un rendement durable et responsable avec une gestion des risques adaptée, tout en excluant certains secteurs ou activités. Un processus d'investissement ESG définissant plus en détail ces différents points a été rédigé en 2021, incluant toutes les classes d'actifs.

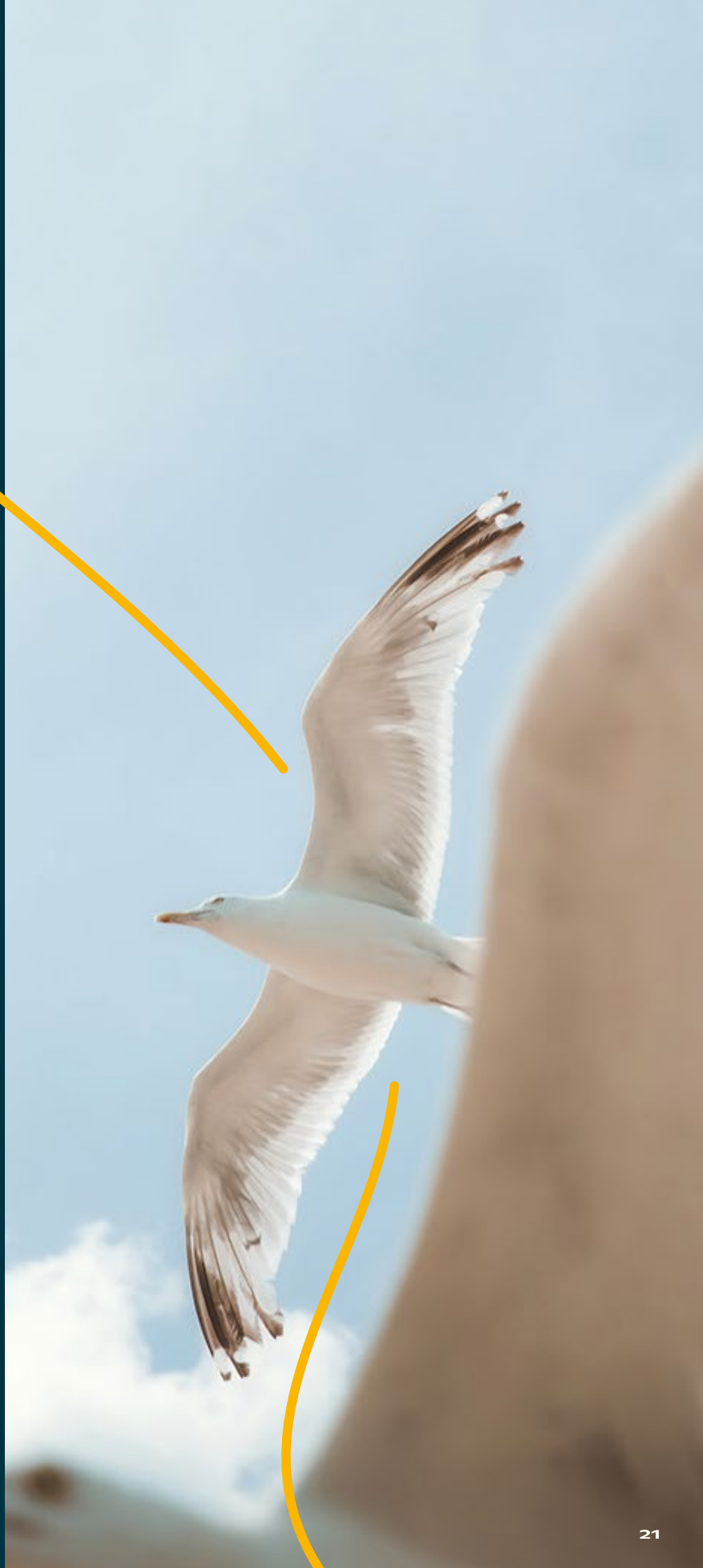

Un premier résultat de l'audit de Conser SA en 2020 a posé les jalons de cette transformation en établissant une photo des portefeuilles, afin de déterminer les points à améliorer en priorité. La note globale a été jugée bonne, avec un potentiel d'amélioration rapide.

La deuxième revue des portefeuilles, avec un point de situation au 30 septembre 2021, a révélé un net progrès des indicateurs environnementaux. Les principaux points d'amélioration relevés sont les suivants:

- La note globale est en «vert» (A- sur une échelle de A+ à D), malgré des critères d'évaluation renforcés de la part de Conser SA. GMP est mieux placé que son indice de référence, noté à B.

- L'empreinte carbone de GMP s'est nettement améliorée, avec des émissions réduites de 40% par rapport à 2020. L'empreinte carbone de GMP se situe 30% en dessous de son indice de référence.

- L'exposition aux énergies fossiles a baissé de 50% pour s'établir à 1,6% du portefeuille.

- Les investissements à impact ont augmenté de 50% par rapport à 2020 pour s'établir à 7,4% du portefeuille (hors Private Equity et Private Debt, dont l'impact n'est pas encore mesuré par Conser SA). Les augmentations les plus notables ont été enregistrées dans les domaines Clean tech, Water themes, Green bonds et Microfinance.

- L'analyse a permis d'identifier des positions minimes dans des fonds de placement ne respectant pas la liste d'exclusion de l'ASIR (Association suisse pour des investissements responsables). Les gérants des fonds concernés ont été contactés et les corrections sont en phase de finalisation.

La deuxième revue des portefeuilles **a révélé un net progrès** des indicateurs environnementaux.

En outre, afin de suivre et de cibler les investissements qui sont en adéquation avec la charte ESG, un accès aux notations individuelles des entreprises d'ISS (Institutional Shareholder Services), un des leaders mondiaux dans le domaine, a été signé. Cet accès permet à la fondation de pouvoir juger de la qualité ESG des entreprises dans lesquelles elle investit. Un levier supplémentaire pour un actionnaire responsable est l'exercice de son droit de vote aux assemblées générales des sociétés : les recommandations de vote de la fondation Ethos sont dorénavant appliquées pour toutes les actions suisses détenues en direct.

Le programme de dialogue actionnarial d'ISS (Pooled Engagement), auquel GMP a adhéré, permet quant à lui d'apporter du poids supplémentaire auprès d'entreprises qui ont des activités à controverse.

Ce programme d'engagement permet d'influer sur la résolution des problèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance, par une discussion avec les sociétés. Des problématiques différentes que les points à l'ordre du jour des assemblées générales sont alors abordées et un suivi est mené par ISS, qui représente une collectivité d'investisseurs.

Une étape importante a été franchie en 2021. La fondation va poursuivre dans cette voie en 2022, avec conviction, afin de pouvoir faire profiter ses assurés des impacts sociétaux de la transition énergétique et de l'amélioration des infrastructures.

L'empreinte carbone de GMP s'est nettement améliorée, avec **des émissions réduites de 40%** par rapport à 2020.

Résultat de l'exercice 2021

Les chiffres clés de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP
Au 31 décembre 2021, Groupe Mutuel Prévoyance-GMP compte 2735 employeurs affiliés, 20 282 assurés actifs et 1913 bénéficiaires de rentes, dont 1189 retraités. Au cours de l'exercice, la fondation a assuré 25 143 personnes.

Les apports provenant de cotisations et prestations d'entrée s'élèvent à CHF 413 480 450.– et comprennent notamment CHF 174 726 631.– de cotisations des salariés et des employeurs, en progression de 5,36% par rapport à l'exercice précédent, et CHF 213 872 178.– d'apports de libre passage en faveur des assurés. Les employeurs ont apporté CHF 5 303 607.– dans leurs réserves de cotisations et ont prélevé CHF 3 402 749.– de ces mêmes réserves. Les dispositions extraordinaires liées à la crise du Covid-19 permettaient aux employeurs qui le souhaitaient de financer les cotisations de leurs employés au moyen de ces réserves.

Les prestations réglementaires versées durant l'exercice s'élèvent à CHF 56 237 638.–, composées en majeure partie de prestations liées à la retraite, à hauteur de CHF 17 722 907.– pour les rentes de vieillesse et de CHF 28 478 596.– pour les prestations de retraite prélevées sous forme de capital unique. Les prestations de libre passage payées en cas de sortie d'assurés s'élèvent à CHF 231 046 828.–. Les provisions techniques liées à la longévité ont été calculées sur la base des tables périodiques LPP2020 et du taux technique de 1,5%, ainsi que sur la base des taux de conversion fixés par le Conseil de fondation. La provision pour intérêts futurs présente en début d'exercice est dissoute et attribuée à la provision pour intérêt supplémentaire. Afin de financer l'attribution d'un intérêt supplémentaire de 3% en 2022 sur les capitaux de prévoyance des assurés actifs, une provision de CHF 53 400 000.– est constituée.

Le résultat des activités de placement présente un excédent de produits important de CHF 153 904 674.–. Les frais administratifs et commerciaux s'élèvent à CHF 11 818 018.– et représentent 6,76% des cotisations de l'exercice, en ligne avec l'exercice précédent. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur déterminé par le règlement de placement sur la base d'un degré de probabilité d'occurrence de 99,85% correspond à 14,57% des fonds liés, contre 13,87% à la fin de l'exercice précédent. Ce taux, appliqué sur des fonds liés en croissance, demande une attribution de CHF 41 300 000.– à la réserve. L'excédent de produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à CHF 66 620 083.– et un excédent de produit de CHF 25 320 083.– est attribué aux fonds libres au bilan. Ces derniers s'élèvent désormais à CHF 60 208 971.–. Au 31 décembre 2021, le total du bilan atteint CHF 2 630 202 201.– contre CHF 2 346 289 478.– au terme de l'exercice précédent. Le bilan enregistre une progression de 12,1%.

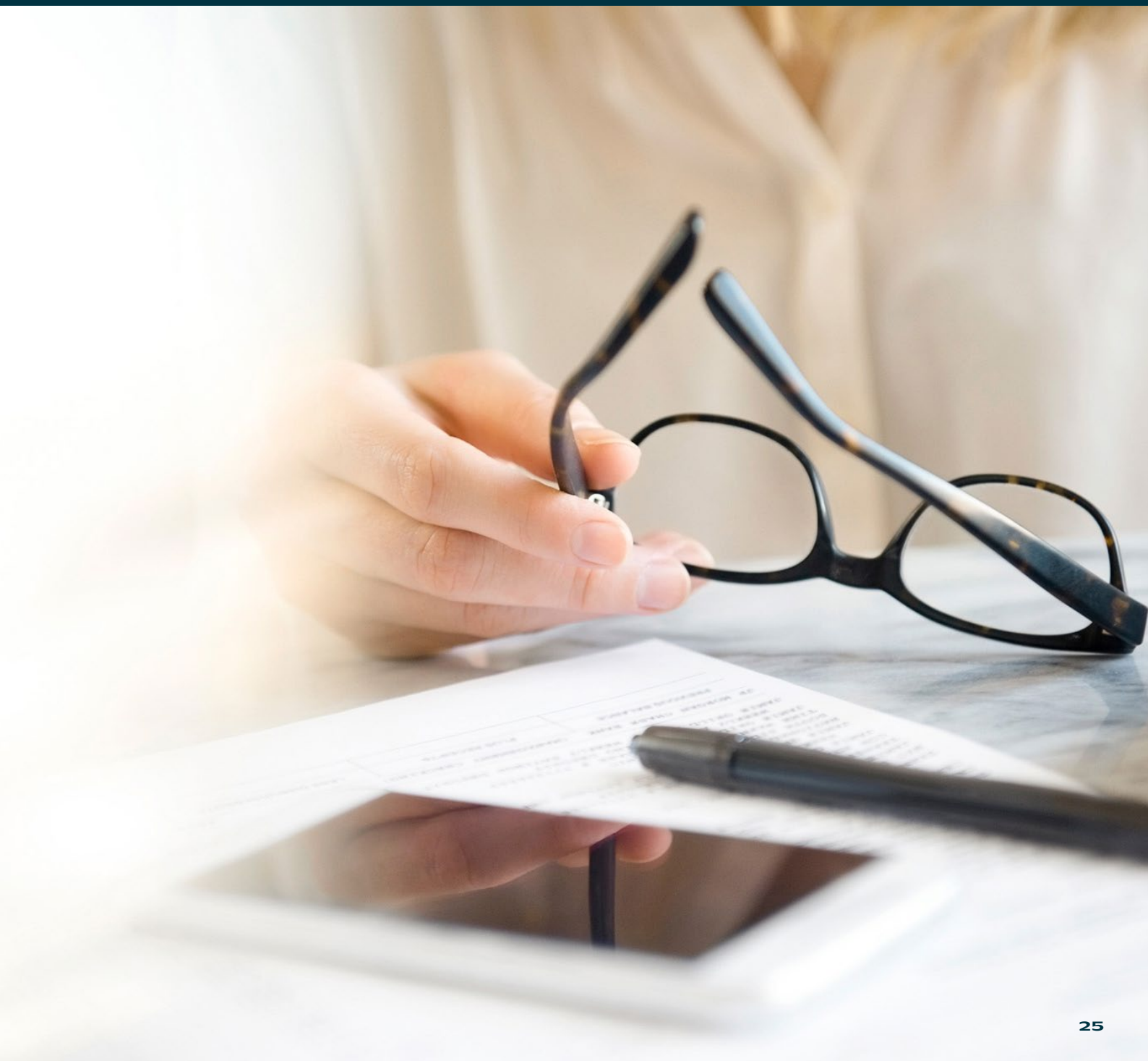

Comptes annuels

Bilan

Actif en CHF	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire		201 496 173	167 290 591
Titres		1 926 968 812	1 756 552 640
Immeubles		408 079 023	343 896 887
Placements	**6.5**	**2 536 544 008**	**2 267 740 118**
Liquidités opérationnelles		**69 776 781**	**46 242 144**
Comptes-courants des employeurs	6.7.1	12 085 382	21 661 267
Ducroire	7.1	-200 000	-227 000
Assurances	7.2	5 022 992	2 157 307
Autres créances	7.3	2 511 723	3 556 828
Réalisables		**19 420 097**	**27 148 401**
Intérêts courus		2 646 547	3 376 576
Actifs transitoires		1 814 769	1 782 239
Comptes de régularisation actif	**7.4**	**4 461 316**	**5 158 815**
Total de l'actif		**2 630 202 201**	**2 346 289 478**

Bilan

Passif en CHF	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
Prestations de libre passage et rentes		64 647 500	45 035 021
Engagements		**64 647 500**	**45 035 021**
Primes encaissées d'avance		16 338 715	12 971 918
Passifs transitoires		10 832 895	7 681 926
Comptes de régularisation passif	**7.5**	**27 171 611**	**20 653 844**
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	6.7.2	15 906 244	14 005 387
Réserves de cotisations des employeurs		**15 906 244**	**14 005 387**
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.3	1 780 001 943	1 636 418 756
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.6	228 104 694	199 610 944
Fonds libres des affiliés	5.5	8 184 623	9 842 829
Provisions techniques	5.7	132 876 616	114 033 810
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		**2 149 167 876**	**1 959 906 339**
Réserve de fluctuation de valeur	**6.3**	**313 100 000**	**271 800 000**
Fonds libres en début de période		34 888 888	67 211 804
Excédent de charges (-) / produits (+)		25 320 083	-32 322 916
Capital de fondation / Fonds libres		**60 208 971**	**34 888 888**
Total du passif		**2 630 202 201**	**2 346 289 478**

Compte d'exploitation

en CHF	Annexe	2021	2020
Cotisations des salariés	7.6	78 719 614	74 612 953
Cotisations des employeurs	7.6	96 007 016	91 220 448
Prélèvements de la réserve de cotisations des employeurs		-3 402 749	-1 961 778
Rachats		13 965 375	13 367 435
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs		5 303 607	3 146 422
Subsides du Fonds de garantie		1 120 871	1 052 819
Cotisations et apports ordinaires et autres		**191 713 734**	**181 438 299**
Apports de libre passage		213 872 178	142 201 248
Attributions en cas de reprise des assurés		156 930	214 897
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		7 737 607	4 789 446
Prestations d'entrée		**221 766 715**	**147 205 591**
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		**413 480 450**	**328 643 889**
Rentes de vieillesse		-17 722 907	-16 053 129
Rentes de survivants		-1 177 373	-1 100 241
Rentes d'invalidité		-5 567 161	-5 287 842
Prestations en capital à la retraite		-28 478 596	-26 463 141
Prestations en capital au décès		-3 291 602	-4 930 729
Prestations règlementaires		**-56 237 638**	**-53 835 082**
Prestations de libre passage en cas de sortie		-231 046 828	-163 187 750
Transferts de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		-3 187 656	-649 786
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-11 714 810	-10 521 946
Subsides du Fonds de garantie en faveur des entreprises		-1 120 871	-1 052 819
Prestations de sortie		**-247 070 166**	**-175 412 301**
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		**-303 307 804**	**-229 247 383**
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.3	-114 522 490	-60 780 494
Dissolution / constitution aux fonds libres des affiliés	5.5	1 658 207	-78 415
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance retraités	5.6	-28 493 750	-38 039 893
Dissolution / constitution de provisions techniques	5.7	-18 842 807	30 212 190
Rémunération du capital épargne	5.3	-29 060 697	-44 866 066
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	6.7.2	-1 900 858	-1 184 644
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		**-191 162 395**	**-114 737 323**

Compte d'exploitation

en CHF	Annexe	2021	2020
Prestations d'assurance		19 212 739	19 166 932
Produits de prestations d'assurance		**19 212 739**	**19 166 932**
Primes de risque		-11 802 229	-11 029 072
Primes pour frais de gestion et renchérissement		-1 035 960	-1 152 110
Apports uniques aux assurances		-197 776	-741 385
Cotisations au Fonds de garantie		-947 694	-900 706
Charges d'assurance		**-13 983 659**	**-13 823 273**
Résultat net de l'activité d'assurance		**-75 760 670**	**-9 997 157**
Résultat des placements sur le marché monétaire et des titres	6.6.1	137 897 713	45 666 335
Résultat des immeubles détenus	6.6.2	25 918 474	10 770 958
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage en cas de sortie		-1 366	-6 538
Intérêts divers	6.6.3	-61 421	-247 674
Frais de gestion de la fortune	6.6.4.1	-9 848 726	-8 782 357
Résultat net des placements		**153 904 674**	**47 400 723**
Produits divers		294 097	444 187
Autres produits		**294 097**	**444 187**
Administration générale		-7 522 644	-7 331 654
Marketing et publicité		-2 702 950	-2 564 041
Courtages		-1 457 413	-1 310 686
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-112 243	-47 194
Autorités de surveillance		-22 768	-17 094
Frais d'administration		**-11 818 018**	**-11 270 669**
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		**66 620 083**	**26 577 084**
Dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeur	**6.3**	**-41 300 000**	**-58 900 000**
Excédent de charges (-) / produits (+)		**25 320 083**	**-32 322 916**

Annexe aux comptes annuels 2021

1. Bases et organisation

1.1. Forme juridique et but

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP est une institution de prévoyance, de siège social à Sion, créée sous la forme d'une fondation au sens des articles 111 et 113 de la Constitution fédérale. La fondation est régie par les statuts et ses règlements d'exécution, ainsi que par la disposition constitutionnelle qui précède, les articles 80 et suivants du Code civil suisse du 10 décembre 1907, la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 et, de manière plus générale, les autres dispositions prévues en la matière par le droit fédéral et celui du canton du Valais.

Elle a pour but de se mettre, comme institution de prévoyance, à la disposition des employeurs et des indépendants, de servir aux travailleurs et aux indépendants qu'elle assure des prestations en cas de vieillesse, d'invalidité et de décès et de placer les capitaux épargnés conformément aux prescriptions édictées en la matière.

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP est désigné ci-après par la formulation simplifiée «GMP».

1.2. Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La fondation est enregistrée sous le numéro 304 083 auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale et du Fonds de garantie LPP.

1.3. Indication des actes et des règlements

Acte de fondation du 19 août 1994
Statuts du 12 décembre 2019
Règlement de prévoyance du 28 septembre 2020 (règlement du 15 décembre 2021 en vigueur dès le 1er janvier 2022)
Règlement d'organisation du 14 juin 2021
Règlement de placement du 14 juin 2021
Règlement d'élection du 12 décembre 2019
Règlement de liquidation partielle du 22 mars 2021
Règlement sur les passifs de nature actuarielle du 15 décembre 2021
Règlement de signature du 12 décembre 2019
Règlement de rémunération du 14 décembre 2020
Règlement des frais administratifs du 14 juin 2021

1.4. Organe suprême, gestion et droit à la signature

Les organes de la fondation sont le Conseil de fondation, l'Assemblée des délégués et l'Organe de révision.

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la fondation. Il a toutes les compétences et exécute toutes les tâches qui ne relèvent pas expressément d'un autre organe.

L'Assemblée des délégués nomme et révoque le Conseil de fondation et les suppléants. Elle prend connaissance du rapport annuel du Conseil de fondation.

La fortune de la fondation est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de fondation édicte des directives par l'établissement d'un règlement de placement conforme aux dispositions légales.

Conseil de fondation

Mme Karin Perraudin	Représentant des employeurs	Présidente[1]
M. Bruno Pache	Représentant des employés	Vice-Président[1]
M. Patrick Varone	Représentant des employés	Secrétaire[1]
M. Marc-Etienne Berdoz	Représentant des employeurs	Membre
M. François Frezza	Représentant des employeurs	Membre
Mme Stéphanie Emery Haenni	Représentant des employés	Membre (dès le 15.12.2021)
Mme Patricia Lorenz	Représentant des employés	Membre
M. Frédéric Perraudin	Représentant des employés	Membre (jusqu'au 30.06.2021)
M. Stéphane Roduit	Représentant des employés	Membre
M. Thierry Rosset	Représentant des employeurs	Membre
M. Benoît Schoechli	Représentant des employeurs	Membre

[1] signatures collectives à deux

Représentants des fondateurs, hors conseil

M. Fabio Naselli Feo
M. Nicolas Debons

1.5. Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

L'organe de révision effectue les vérifications de l'art. 52c LPP et adresse chaque année un rapport écrit sur ses travaux à l'organe suprême, en y mentionnant ses recommandations relatives aux comptes annuels. L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle effectue les tâches de l'art. 52e LPP et détermine périodiquement si les dispositions règlementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.

Administrateur	Groupe Mutuel Services SA, Martigny
Expert agréé en prévoyance professionnelle	Co-contractant: allea SA, Lausanne Exécutant: Christophe Steiger
Organe de révision	Ernst & Young SA, Lausanne
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (AS-SO), Lausanne
Mandat de gestion de fortune	Groupe Mutuel Services SA, Martigny (jusqu'au 30.06.2021) Groupe Mutuel Asset Management SA (dès le 01.07.2021)

1.6. Employeurs affiliés

au 31.12.	2020	Entrées	Sorties	2021
	2 666	291	-222	2 735

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1. Membres actifs

au 31.12.	2020	Entrées	Sorties	2021
Hommes	10 347	2 686	-2 243	10 790
Femmes	9 193	2 274	-1 975	9 492
Total	**19 540**	**4 960**	**-4 218**	**20 282**
Nombre de personnes ayant cotisé au cours de l'exercice	**24 153**			**25 143**

2.2. Bénéficiaires de rentes

au 31.12.	2020	Entrées	Sorties	2021
Rentes de vieillesse	1 099	111	-21	1 189
Rentes de conjoints / partenaires	97	12	-4	105
Rentes d'invalidité	358	53	-33	378
Rentes d'enfants (de retraités ou d'invalides)	186	31	-25	192
Rentes d'orphelins	47	10	-9	48
Rentes de conjoint divorcé	1	0	0	1
Total	**1 788**	**217**	**-92**	**1 913**

3. Nature de l'application du but

3.1. Explication des plans de prévoyance

Les plans de prévoyance sont définis en primauté des cotisations et se fondent sur le règlement de prévoyance en vigueur et les conventions d'affiliation.

La rente de vieillesse est calculée en pourcentage de l'avoir de vieillesse que l'assuré a acquis au moment où il a atteint l'âge de la retraite. Les taux de conversion sont fixés par le Conseil de fondation. Les hommes qui ont atteint l'âge de 65 ans et les femmes celui de 64 ans ont droit aux prestations de vieillesse. Une retraite anticipée à un taux de conversion réduit est possible pour les assurés, mais au plus tôt dès l'âge de 58 ans.

Le salaire de base servant au calcul du salaire assuré correspond au dernier salaire annuel déterminant pour l'AVS, abstraction faite d'éléments de salaire de nature occasionnelle. Le salaire assuré est défini dans la confirmation d'affiliation.

Les prestations de décès et d'invalidité sont en fonction du salaire assuré et du plan de prévoyance au moment de la survenance d'un cas de sinistre. Les prestations sont servies conformément au règlement de prévoyance.

3.2. Financement, méthodes de financement

La fondation compte 4 méthodes de financement pour les employeurs et les assurés:

1. la prime d'épargne est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base du tarif du réassureur adapté, au taux technique de 1%;
2. les primes d'épargne et de risque sont fixées en pourcent du salaire assuré;
3. la prime totale est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base du tarif du réassureur adapté, au taux technique de 1%, la prime d'épargne est calculée par différence entre la cotisation totale et la prime de risque;
4. les plans avec une forme mixte de financement.

Dans tous les cas, l'employeur finance au minimum 50% de la prime totale.

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Lors de sa séance du 15 décembre 2021, le Conseil de fondation a décidé de ne pas appliquer de renchérissement sur les rentes en cours, à l'exception des adaptations obligatoires selon le minimum LPP.

Le Conseil de fondation a également décidé de l'attribution d'un intérêt supplémentaire de 3% des avoirs au 31.12.2021 attribuable en 2022 dont 1,5% est financé par l'utilisation de la provision pour intérêts futurs constituée en 2019 et 1,5% par les fonds libres de la fondation. Les assurés des entreprises affiliées au 31.12.2021 recevront donc, en 2022, un intérêt supplémentaire de 3%. Le coût de l'intérêt supplémentaire a été comptabilisé dans les provisions techniques comme indiqué sous le point 5.7. et s'élève à CHF 53 400 000.– en 2021 et elle est financée en partie par la dissolution de la provision pour intérêts futurs constituée en 2019 pour un montant de CHF 25 785 300.–.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 1er janvier 2014 et selon les dispositions des lois spéciales de la prévoyance professionnelle. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

Les chiffres figurant dans le bilan, le compte de résultat et les tableaux sont exprimés en francs suisses (désignés par la formulation «CHF», arrondis au franc). Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composants.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers. Les bases d'évaluation et de calcul des actifs et passifs sont appliquées de manière permanente, sans intégration d'effets de lissage.

4.2.1. Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

4.2.2. Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les bénéfices et pertes sur cours sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

4.2.3. Titres (Placements)

Les placements en titres sont évalués aux valeurs cotées en bourse à la date de clôture (valeur actuelle) ou aux valeurs nettes d'inventaire. Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

4.2.4. Immeubles (Placements)

Les immeubles sont évalués individuellement à la valeur de marché. L'analyse a lieu annuellement en utilisant une base de données externe qui se fonde sur des transactions similaires sur le marché (CIFI). La valeur limite supérieure est fixée par une valeur d'expertise externe selon la méthode DCF.

Les immeubles font également l'objet d'une expertise par un spécialiste périodiquement (cycle de 5 à 10 ans).
Ces expertises font office de valeurs maximales. Les immeubles sont expertisés selon la méthode d'évaluation DCF (Discounted Cash Flow).

Les immeubles acquis en cours d'année sont valorisés à leur valeur d'achat, la première année. Les immeubles en construction sont valorisés au coût effectif de construction, à la date du bilan.

De plus, une évaluation peut être commandée lorsque les conditions d'exploitation d'un immeuble ont été sensiblement modifiées, par exemple à la suite d'une rénovation.

4.2.5. Liquidités

Ces postes comprennent les liquidités opérationnelles et les liquidités disponibles avec les placements (cette dernière position est classée en «Placements»). Les liquidités sont évaluées à la valeur nominale.

4.2.6. Comptes de régularisation actif

Les comptes de régularisation actif comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

4.2.7. Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale déduction faite d'éventuels correctifs de valeurs.

La réserve pour pertes sur débiteurs a été constituée afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à charge du Fonds de garantie LPP. La réserve est portée au bilan en diminution des débiteurs et correspond à 1% des débiteurs, minimum CHF 200 000.–.

4.2.8. Engagements

Les engagements comprennent les prestations de libre passage et les rentes, les engagements envers les banques, les assurances et les autres dettes. Les engagements sont évalués à la valeur nominale.

4.2.9. Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passif comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

4.2.10. Provisions non techniques

Les provisions non techniques ne concernent pas directement l'exécution des engagements de prévoyance. Ce poste ne peut pas servir à réaliser ou à tenir compte d'effets arbitraires ni de lissage.

Lorsqu'en raison d'événements passés, il faut s'attendre à une perte d'avantages économiques lors d'exercices futurs, des provisions non techniques sont aussitôt constituées à hauteur du montant vraisemblablement nécessaire, par exemple pour les risques de procédures.

4.2.11. Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance sont composés:

- des capitaux de prévoyance des assurés actifs correspondant à la prestation de sortie règlementaire,
- des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rente de vieillesse correspondant à la valeur actuelle des rentes en cours et des éventuelles rentes futures de survivants. Les valeurs actuelles sont calculées par l'expert en prévoyance professionnelle,
- des fonds libres des affiliés.

4.2.12. Provisions techniques

La définition des provisions techniques, pour les besoins de l'établissement du bilan, est faite en collaboration avec l'expert en prévoyance professionnelle, qui en fixe également le niveau nécessaire compte tenu de la structure de l'effectif de la fondation et de l'observation statistique des cas d'assurance survenus durant les dernières années.

4.2.13. Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est constituée pour couvrir les risques spécifiques du marché en vue de réaliser durablement les prestations promises. Son objectif doit permettre d'atteindre un niveau de sécurité de 99,85% (99,75% en 2020) compte tenu du rendement attendu et de la volatilité de chaque catégorie de placement, en tenant compte du gain de diversification. En cas de fluctuation du niveau de volatilité du portefeuille d'une année à l'autre atteignant ou dépassant 8%, ou d'une valorisation des marchés jugée excessive et pouvant déboucher sur une correction de ceux-ci, le Conseil de fondation peut, indépendamment d'une modification de la stratégie de placement, décider de modifier le degré de probabilité d'occurrence.

La méthode d'évaluation retenue est la « Risk adjusted capital ». Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie/allocation, degré de probabilité, taux minimum LPP).

4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

En 2021, il n'y a pas de modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes.

5. Couverture des risques, règles techniques, degré de couverture

5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP est une fondation de prévoyance commune semi-autonome de type primauté de cotisations, réassurée auprès de compagnies d'assurance sur la vie pour les risques d'invalidité et de décès et, en partie pour la longévité, ceci conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP). La fondation est liée par un contrat d'assurance avec La Mobilière pour l'assurance des rentes d'invalidité et de survivants d'actifs, depuis 2013. Le contrat a été renouvelé au 01.01.2020 pour une durée de 5 ans.

5.2. Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

au 31.12.	2021	2020
Allianz	99 174 300	105 472 988
La Mobilière	120 291 199	102 569 448
Valeurs de rachat des contrats conclus avec des compagnies d'assurance	**219 465 499**	**208 042 436**

Les contrats de réassurance contiennent des dispositions permettant le maintien des prestations auprès des réassureurs après la fin du contrat d'assurance.

5.3. Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs

	2021	2020
Capitaux d'épargne au 01.01.	1 636 418 756	1 530 772 196
Cotisations d'épargne	142 204 757	132 829 793
Rachats	13 965 375	13 367 435
Remboursements versements anticipés logement / divorce	7 737 607	4 789 446
Apports de libre passage	213 872 178	142 201 248
Apports issus des fonds liés GMP provenant de l'écart du degré de couverture lors de la fusion	35 457 193	0
Libérations des cotisations d'épargne	4 225 250	3 978 690
Prestations de libre passage en cas de sorties payées et à payer au 31.12.	-231 048 194	-163 194 288
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-11 714 810	-10 521 946
Dissolution des capitaux par suite de retraite sous forme de prestations en capital	-28 478 596	-26 463 141
Dissolution des capitaux par suite de retraite sous forme de prestations en rentes	-29 260 802	-32 225 829
Dissolution des capitaux par suite de décès sous forme de prestations en capital	-2 239 011	-3 092 659
Dissolution des capitaux par suite de décès sous forme de prestations en rentes	-197 776	-741 385
Bénéfice de mutation	-681	-146 871
Rémunération des capitaux d'épargne	29 060 697	44 866 066
Capitaux d'épargne au 31.12.	**1 780 001 943**	**1 636 418 756**
Taux d'intérêt légal	1,00%	1,00%
Taux d'intérêt excédentaire pour les assurés présents au 31.12.	0,75%	2,00%
Rémunération des capitaux d'épargne	**1,75%**	**3,00%**

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est fixé par le Conseil de fondation compte tenu de la situation financière de la fondation. Pour l'exercice concerné, les avoirs accumulés se voient crédités du taux d'intérêt légal de 1% et d'une majoration d'intérêt de 0,75%, dont CHF 12 514 700.– ont fait l'objet d'une provision dans les comptes de l'exercice précédent. Cette distribution d'intérêt de 0,75% concerne les contrats affiliés en 2020. Le montant de CHF 29 060 697.– sous la rubrique «Rémunération des capitaux d'épargne» correspond à cette rémunération de 1,75%.

5.4. Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

au 31.12.	2021	2020
Avoir de vieillesse LPP (comptes-témoins)	878 287 823	834 398 649
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral	1,00%	1,00%

5.5. Evolution des fonds libres des affiliés

	2021	2020
Situation au 01.01.	9 842 829	9 764 414
Apports	156 930	214 897
Prélèvements	-1 815 137	-136 482
Situation au 31.12.	**8 184 623**	**9 842 829**

Les fonds libres des affiliés sont rémunérés au taux d'intérêt annuel fixé par le Conseil de fondation pour les réserves pour cotisations futures de l'employeur. En 2021, le taux d'intérêt est de 0% (0% en 2020).

5.6. Evolution des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes

	2021	2020
Situation au 01.01.	199 610 944	161 571 051
Apports de capitaux de prévoyance des rentiers de la part des assureurs	0	32 940
Capitaux des actifs devenus retraités	29 260 802	32 225 829
Variation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	-767 052	5 781 124
Situation au 31.12.	**228 104 694**	**199 610 944**

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes sont calculés annuellement à l'aide des bases techniques en vigueur. Ils correspondent à la valeur actuelle des rentes de vieillesse et de survivants de retraités en cours, pour les cas assurés de manière autonome par la fondation depuis 2014.

La variation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes inclut l'intérêt au taux technique, les renforcements liés aux nouveaux retraités, ainsi que les libérations liées aux décès et aux versements de rentes de l'année.

5.7. Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

au 31.12.	2020	Evolution	2021
Provision pour écart de taux de conversion	33 453 000	723 616	34 176 616
Provision pour fluctuation des risques et frais	6 100 000	3 600 000	9 700 000
Provision pour égalisation des degrés de couverture	36 180 810	-36 180 810	0
Provision pour intérêts supplémentaires	12 514 700	40 885 300	53 400 000
Provision pour attribution intérêts futurs	25 785 300	9 814 700	35 600 000
Total des provisions techniques	**114 033 810**	**18 842 806**	**132 876 616**

La provision pour écart de taux de conversion est constituée en vue de préfinancer les coûts des mises à la retraite ordinaire ou anticipée résultant de l'application d'un taux de conversion règlementaire supérieur au taux de conversion correspondant aux bases techniques utilisées. Cette provision a été calculée avec un taux technique de 1,50% en 2021 (1,50% en 2020). Son montant minimum serait de CHF 29 700 000.– pour couvrir exactement 5 ans. Le règlement sur les passifs de nature actuarielle indique que 5 ans est un minimum.

La provision pour fluctuation des risques et frais est destinée à compenser les variations et différences entres les coûts effectifs et les primes facturées pour les risques et les frais. En 2021, elle s'élève à CHF 9 700 000.– (CHF 6 100 000.– en 2020).

La provision pour intérêts supplémentaires est destinée à l'attribution d'une majoration d'intérêts sur l'exercice suivant, décidée par le Conseil de fondation. La provision de CHF 53 400 000.– correspond à la distribution d'un intérêt supplémentaire de 3% en 2022 sur les capitaux de prévoyance des assurés actifs (2020 : CHF 12 514 700.– pour l'intérêt supplémentaire de 0,75% attribué en 2021).

Afin de financer en partie l'attribution supplémentaire de 3% en 2022 sur les capitaux de prévoyance des assurés actifs, la provision pour intérêts futurs créée en 2019 a été dissoute pour un montant de CHF 25 785 300.–. En 2021, le Conseil de fondation a décidé d'alimenter la provision pour intérêts futurs de CHF 35 600 000.– correspondant à 2% des capitaux des assurés actifs au 31.12.2021.

La provision pour égalisation des degrés de couverture créée au 01.01.2019, à la suite de la fusion avec Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, a fait l'objet d'une répartition entre les entités affiliées à GMP à la date de la fusion, sous déduction des montants à attribuer à la provision pour écart de taux de conversion. Les événements ayant un impact sur le degré de couverture en lien avec l'activité de GMP avant la fusion ont également été évalués et déduits du montant à répartir. L'attribution sur les comptes individuels des assurés a été réalisée durant l'année 2021, sur la base des décisions de la commission administrative LPP de chaque entreprise.

5.8. Résultat de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été établie le 26 mai 2021 par M. Chistophe Steiger pour le compte de allea SA sur la base des comptes annuels définitifs au 31.12.2020.

L'expert confirme ce qui suit:
Au 31.12.2020, le degré de couverture selon les comptes RPC 26 se monte à 115,65%. La Fondation peut donc faire face à ses engagements.
Les bases techniques de la fondation, les tables périodiques LPP2020 sont actuelles et adéquates.
Au 31.12.2020, le taux technique de 1,50% correspond à la recommandation de l'expert. Il est inférieur au taux minimal maximal prévu par la DTA4 de la Chambre Suisse des Experts en Caisses de Pensions pour la recommandation de l'expert et il offre une marge de sécurité suffisante compte tenu du rendement attendu de la fortune, du besoin de rendement et de la capacité d'assainissement.
Les dispositions actuarielles règlementaires concernant les prestations et le financement sont conformes aux dispositions légales.
Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

5.9. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Bases actuarielles pour les actifs	LPP2020 adapté, au taux technique de 1% (en 2020: LPP2020 adapté, au taux technique de 1%)
Bases actuarielles pour les rentes d'invalidité et les rentes de survivants d'actifs	Réserves mathématiques tenues par les réassureurs
Bases actuarielles pour le calcul des réserves mathématiques des rentes de vieillesse et des rentes de survivants de retraités	LPP2020 P2021, au taux technique de 1,50% (en 2020: LPP2020 P2020, au taux technique de 1,50%)

Depuis le 1er janvier 2014, la fondation prend en charge de manière autonome les prestations de retraite. Les bases techniques LPP2020 P2021 sont utilisées pour l'évaluation des réserves mathématiques, au taux technique de 1,50%.

Les prestations en cours sont maintenues auprès de l'assureur en place lors de leur survenance. Les bases actuarielles des différents réassureurs sont utilisées.

5.10. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

au 31.12.	**2021**	**2020**
Total de l'actif	2 630 202 201	2 346 289 478
Engagements	-64 647 500	-45 035 021
Compte de régularisation passif	-27 171 611	-20 653 844
Réserve de cotisations des employeurs	-15 906 244	-14 005 387
Fortune disponible au 31.12.	**2 522 476 847**	**2 266 595 227**
Capitaux de prévoyance des actifs et des rentiers	2 008 106 637	1 836 029 700
Fonds libres des affiliés	8 184 623	9 842 829
Provisions techniques	132 876 616	114 033 810
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	**2 149 167 876**	**1 959 906 339**
Degré de couverture	**117,37%**	**115,65%**

6. Commentaires relatifs aux placements et au résultat net des placements

6.1. Organisation des placements, règlement de placement

L'administration de la fortune se fait conformément aux dispositions légales relatives à la prévoyance professionnelle et édictées par l'OPP2.
Le Conseil de fondation est responsable des placements. Il a édicté un règlement de placement qui définit les principes de la gestion de la fortune et la stratégie de placement.
Le règlement de placement du 14 juin 2021 régit l'administration de la fortune.
Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA a reçu l'autorisation d'exercer en tant que gestionnaire de fortune collective (incluant le deuxième pilier) de la part de la FINMA à fin juin 2021. Dans le respect de la Loi sur les établissements financiers, cette société a repris l'activité de gestion de fortune exercée auparavant par Groupe Mutuel Services SA dès le 1er juillet 2021, sur mandat de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP. Les frais liés à cette activité sont inchangés par rapport à la situation antérieure.
Les titres sont déposés auprès de différents établissements financiers indiqués sous le point 6.5.

6.2. Utilisation des extensions des possibilités de placement (art. 50 OPP2)

L'utilisation des marges autorisées doit, de manière globale, respecter les limites de placement définies par les articles 54 à 57 de l'OPP2. Les marges autorisées concernant les liquidités peuvent être momentanément dépassées en cas d'afflux important de liquidités.
Le règlement de placement ne prévoit pas l'extension des possibilités de placement selon l'art. 50 OPP2.

6.3. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	2021	2020
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	271 800 000	212 900 000
Constitution / dissolution	41 300 000	58 900 000
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	**313 100 000**	**271 800 000**
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	313 100 000	271 800 000
Déficit dans la réserve de fluctuation de valeur	**0**	**0**
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2 149 167 876	1 959 906 339
Réserve de fluctuation de valeur comptabilisée en % des engagements	14,57%	13,87%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur en % des engagements	14,57%	13,87%

La méthode de calcul de la réserve de fluctuation de valeur est définie par le Risk Adjusted Capital.
Cette méthode prend en compte:
- la rémunération au taux minimum LPP des avoirs de vieillesse de la fondation,
- la volatilité de la stratégie de placement retenue par la fondation,
- le rendement attendu de la stratégie de placement retenue par la fondation,
- le degré de probabilité d'occurrence (niveau de sécurité retenu: 99,85% sur un an).

6.4. Respect des limites de placement selon l'OPP2 et stratégie de placement

Les limites de placement selon les articles 54 à 57 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2) sont respectées selon le tableau annexé.

6.4.1. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Deux positions en instruments dérivés sous forme de devises à terme sont ouvertes à la date du bilan:
- Devises à terme EUR/CHF, Pictet, vente EUR/CHF 22 590 000, échéance le 22.02.2022
- Devises à terme USD/CHF, Pictet, vente USD/CHF 15 845 000, échéance le 22.02.2022

67 contrats «short» en instruments dérivés sous forme de futures sur l'indice S&P500, échéance 18.03.2022, sont ouverts à la date du bilan. Chaque contrat équivaut à 50 fois le sous-jacent. La contre-valeur s'élève à CHF -14 552 516.– au 31.12.2021.

6.4.2. Engagements de capital ouverts

au 31.12 en CHF	2021	2020
4FO Ventures -C- Luxrise Fund SA SICAV-SIF (private equity)		
Engagement initial en CHF	4 200 000	4 200 000
Appels de fonds non effectués	1 074 266	1 702 940

au 31.12 en CHF	2021	2020
CSF Infrastructures énergétiques Suisse - Class L (private equity)		
Engagement initial en CHF	10 000 000	10 000 000
Appels de fonds non effectués	0	0

au 31.12 en CHF	2021	2020
Private Debt Co-Investor Fund I (private debt)		
Engagement initial en CHF	7 300 000	0
Appels de fonds non effectués	0	0

au 31.12 en CHF	2021	2020
UBP Private Debt III (private debt)		
Engagement initial en CHF	6 500 000	0
Appels de fonds non effectués	2 275 000	0

au 31.12 en USD	2021	2020
Ace Buyout III SPC Ltd. Class A (private equity)		
Engagement initial en USD	4 400 000	4 400 000
Appels de fonds non effectués	488 169	536 190

au 31.12 en USD	2021	2020
Monte Rosa V (private equity)		
Engagement initial en USD	7 900 000	7 900 000
Appels de fonds non effectués	3 713 247	6 507 259

au 31.12 en USD	2021	2020
Schroder Adveq Asia V S.C.S (private equity)		
Engagement initial en USD	4 000 000	4 000 000
Appels de fonds non effectués	2 260 000	3 400 000

au 31.12 en USD	2021	2020
Ace Buyout IV (Lux - A) - Class A (private equity)		
Engagement initial en USD	4 400 000	4 400 000
Appels de fonds non effectués	2 331 195	3 234 748

au 31.12 en USD	2021	2020
Crown Secondaries Special Opportunities II S.C.S - Classe B (private equity)		
Engagement initial en USD	5 000 000	5 000 000
Appels de fonds non effectués	2 287 500	3 835 000

au 31.12 en USD	2021	2020
Pictet Thematic PE - Technology Fund I - Class J (private equity)		
Engagement initial en USD	6 000 000	0
Appels de fonds non effectués	3 509 062	0

au 31.12 en EUR	2021	2020
Euro-PE Select Opportunities II S.C.S RAIF (private equity)		
Engagement initial en EUR	3 600 000	3 600 000
Appels de fonds non effectués	644 400	1 360 800

au 31.12 en EUR	2021	2020
Quaero European Infrastructure Fund II SCSp (private equity)		
Engagement initial en EUR	2 750 000	2 750 000
Appels de fonds non effectués	1 212 750	1 438 250

au 31.12 en EUR	2021	2020
Pictet Real Estate Capital – Elevation I (Master) (private equity)		
Engagement initial en EUR	3 500 000	3 500 000
Appels de fonds non effectués	2 705 000	3 167 500

au 31.12 en EUR	2021	2020
Ardian Pivate Debt IV (private debt)		
Engagement initial en EUR	6 800 000	6 800 000
Appels de fonds non effectués	1 862 700	3 811 624

au 31.12 en EUR	2021	2020
Hermes European Direct Lending Master Fund SCS SICAV-SIF (private debt)		
Engagement initial en EUR	6 000 000	6 000 000
Appels de fonds non effectués	2 167 591	1 635 413

au 31.12 en EUR	2021	2020
Partners Group Direct Equity 2019 (EUR) L.P. S.C.Sp. SICAV-RAIF (private equity)		
Engagement initial en EUR	6 000 000	6 000 000
Appels de fonds non effectués	3 324 000	4 961 437

au 31.12 en EUR	2021	2020
Patrimonium Middle Market Private Debt III-A (private debt)		
Engagement initial en EUR	5 000 000	5 000 000
Appels de fonds non effectués	1 883 333	5 000 000

au 31.12 en EUR	2021	2020
Federated Hermes European Direct Lending Fund II Master S.C.A, SICAV-RAIF (private debt)		
Engagement initial en EUR	7 000 000	0
Appels de fonds non effectués	6 791 641	0

6.5. Répartition des placements

Répartition des placements de la fondation

au 31.12.	2021		2020	
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire en CHF	182 603 963	7,2%	149 372 045	6,6%
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire en devises étrangères	18 892 210	0,7%	17 918 546	0,8%
Obligations en CHF	558 958 428	22,0%	520 297 443	22,9%
Obligations en devises étrangères couvertes en CHF	153 006 832	6,0%	154 633 546	6,8%
Obligations en devises étrangères	163 059 065	6,4%	164 747 357	7,3%
Actions suisses	338 293 348	13,3%	293 340 125	12,9%
Actions étrangères	464 502 821	18,3%	428 302 634	18,9%
Immeubles détenus en Suisse en exploitation	247 099 000	9,7%	230 141 991	10,1%
Immeubles détenus en Suisse en construction	7 657 895	0,3%	7 176 290	0,3%
Placements immobiliers indirects en Suisse	153 322 128	6,0%	106 578 606	4,7%
Gestion alternative	64 748 248	2,6%	40 862 977	1,8%
Rendements absolus	184 400 070	7,3%	154 368 558	6,8%
Total	**2 536 544 008**	**100,0%**	**2 267 740 118**	**100,0%**

La gestion alternative est composée de Private Equity et de Private Debt. Les rendements absolus concernent les produits structurés défensifs, les hypothèques, les capitaux garantis, les prêts et la microfinance.

Répartition des dépôts titres

au 31.12.	2021	2020
Banque Cantonale Vaudoise	431 439 021	340 734 702
Banque Cantonale du Valais	218 446 345	235 450 108
Banque Pictet	362 230 358	358 833 664
Banque Raiffeisen	11 545 000	12 213 640
Credit Suisse	528 796 632	449 938 791
Gross & Associés Avocats	0	900 000
Groupe Mutuel Services SA	31 181 755	35 122 555
J.P. Morgan SA	241 271 441	197 849 743
Julius Baer & Cie SA	253 580 386	225 551 628
SIX Securities Services	1 800 003	6 536 416
Dépôts	**2 080 290 940**	**1 863 131 246**

6.6. Explications du résultat net des placements

6.6.1. Résultat des marchés monétaires et des titres sans les frais de gestion de fortune

au 31.12.	Charges et produits des placements	Gains et pertes de cours réalisés	Gains et pertes de cours non réalisés	Résultat 2021
Liquidités et marché monétaire	3 958 149	430 902	307 780	4 696 831
Obligations en CHF	5 102 050	-2 092 438	-8 002 002	-4 992 390
Obligations en devises étrangères	2 127 771	501 686	-4 985 134	-2 355 677
Actions suisses	8 694 860	2 656 160	43 983 750	55 334 770
Actions étrangères	7 292 896	15 675 186	43 092 738	66 060 821
Dérivés	0	-4 211 961	0	-4 211 961
Placements immobiliers indirects en Suisse	2 913 111	729 885	7 122 651	10 765 647
Gestion alternative	3 678 576	0	2 411 692	6 090 268
Rendements absolus	3 296 340	2 083 238	1 129 826	6 509 405
Total	**37 063 753**	**15 772 659**	**85 061 302**	**137 897 714**

au 31.12.				Résultat 2020
Liquidités et marché monétaire	3 579 589	21 313	-155 020	3 445 882
Obligations en CHF	5 593 765	-378 062	3 327 074	8 542 778
Obligations en devises étrangères	2 633 471	-1 229 968	-1 751 805	-348 302
Actions suisses	8 982 200	-1 008 152	-8 360 897	-386 849
Actions étrangères	5 272 066	-12 163 688	37 292 380	30 400 758
Dérivés	0	-3 668 398	-3 940 838	-7 609 236
Placements immobiliers indirects en Suisse	2 092 490	0	6 698 605	8 791 095
Gestion alternative	493 469	0	241 242	734 712
Rendements absolus	2 817 700	666 689	-1 388 892	2 095 497
Total	**31 464 751**	**-17 760 266**	**31 961 851**	**45 666 335**

La gestion alternative est composée de Private Equity et de Private Debt. Les rendements absolus concernent les produits structurés défensifs, les hypothèques, les capitaux garantis, les prêts et la microfinance.

6.6.2. Résultat des immeubles détenus

au 31.12.	2021	2020
Produit des locations	12 676 990	11 451 814
Charges courantes	-3 728 085	-2 980 362
Gain sur vente immobilière	189 018	0
Rendement des immeubles détenus	**9 137 923**	**8 471 452**
Valeur des immeubles au 01.01.	230 141 991	189 497 000
Investissements / travaux de plus-value	437 441	38 345 485
Désinvestissements	-260 982	0
Valeur des immeubles au 31.12.	247 099 000	230 141 991
Variation de valeur des immeubles	**16 780 550**	**2 299 506**
Résultat des immeubles détenus	**25 918 474**	**10 770 958**

Le parc immobilier enregistre un désinvestissement en date du 1er mars 2021 de CHF 260 982.– pour la vente d'une PPE de l'immeuble de l'avenue Ritz 31 à Sion.

En 2021, l'ensemble du parc immobilier a fait l'objet d'une estimation à la valeur vénale par un expert immobilier externe selon la méthode Discounted Cash Flow (DCF).

6.6.3. Intérêts divers

au 31.12.	2021	2020
Intérêts sur les comptes de gestion	-335 825	-315 973
Intérêts sur les prestations de libre passage reçus	16 904	8 562
Intérêts de retard facturés	92 707	1 323
Intérêts sur créances	164 793	58 415
Intérêts divers	**-61 421**	**-247 674**

6.6.4. Frais de gestion de la fortune

6.6.4.1. Somme des indicateurs des frais de placements
1er niveau - institution

au 31.12.	2021	2020
Frais de gestion	2 736 912	2 564 408
Droits de garde	1 305 351	1 117 257
Frais de bouclement et de gestion des comptes de liquidités	557	468
Total frais TER	**4 042 820**	**3 682 133**
Courtage sur transactions	595 500	358 650
Taxes étrangères	42 620	47 695
Droits de timbre	482 718	318 580
Impôt sur vente immobilière	41 748	0
Impôts à la source non récupérables	349 142	243 164
Total frais TTC	**1 511 728**	**968 089**
Divers	2 702	110 960
Total autres frais	**2 702**	**110 960**
Total des frais de placements de la fortune - 1er niveau	**5 557 250**	**4 761 182**

2e niveau - placements collectifs

La directive du 23 avril 2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS-PP) régit la présentation des frais inhérents aux placements collectifs (2e niveau), déduits du rendement de leur fortune.

Le produit des différentes catégories de placements de la fortune est adapté en conséquence, sans affecter le résultat net des placements. La comptabilisation de ce produit figure au point 6.6.1, parmi les gains et pertes de cours non réalisés.

au 31.12.	2021	2020
TER sur les fonds de placements en obligations	835 520	972 302
TER sur les fonds de placements en actions	1 577 897	1 590 069
TER sur les fonds de placements immobiliers	805 326	661 139
TER sur les fonds de placements alternatifs	661 543	516 899
TER sur les fonds de placements des rendements absolus	411 190	280 766
Total des frais de placements de la fortune - 2e niveau	**4 291 476**	**4 021 175**

Frais de gestion de fortune comptabilisés (placements transparents)

au 31.12.	2021	2020
Frais de placements 1er niveau	5 557 250	4 761 182
Frais de placements 2e niveau	4 291 476	4 021 175
Total des frais de gestion de fortune (placements transparents)	**9 848 726**	**8 782 357**

6.6.4.2. Pourcentage des frais de gestion de la fortune

au 31.12.	2021	2020
Placements transparents	2 499 421 808	2 211 826 608
Placements non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP2	37 122 200	55 913 510
Total des placements à la valeur du marché	**2 536 544 008**	**2 267 740 118**
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	9 848 726	8 782 357
En % des placements transparents	**0,39%**	**0,40%**

6.6.4.3 Liste des placements non transparents

					Valeur du marché au 31.12.2021
Produits	**ISIN**	**Fournisseurs**	**Devise**	**Quantité**	**en CHF**
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 15.10.2024 - (JB)	CH1140608725	Julius Baer	CHF	8 000 000	8 016 000
Barrier Reverse Convertible - Multi indices 23.05.2022 - (Raiffeisen Suisse)	CH043351051	Raiffeisen Suisse	CHF	6 200 000	6 045 000
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 18.12.2023 - (CS)	CH0509919863	Credit Suisse	CHF	7 400 000	7 357 080
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 25.11.2024 - (JP)	XS2397945481	JP Morgan	CHF	8 500 000	8 313 000
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 05.09.2023 - (UBS)	CH0526180994	UBS Suisse	CHF	7 400 000	7 391 120
					37 122 200

6.6.4.4 Taux de transparence

Taux de transparence en matière de frais

au 31.12.	2021	2020
Placements transparents	2 499 421 808	2 211 826 608
Placements non transparents	37 122 200	55 913 510
Total des placements à la valeur du marché	**2 536 544 008**	**2 267 740 118**
Taux de transparence	**98,54%**	**97,53%**

6.6.5. Performance des placements

6.6.5.1. Performance globale

au 31.12.	2021	2020
Capital moyen investi	2 331 252 728	2 163 027 004
Rendement des capitaux investis	155 468 751	49 765 524
Taux de rendement des capitaux investis	**6,67%**	**2,30%**

6.6.5.2. Performance par type d'actif (nette de frais)

	2021		2020	
	Performance Indice de référence	Performance réalisée	Performance Indice de référence	Performance réalisée
Actions suisses (SMI Expanded avec dividendes)	23,51%	18,68%	3,20%	-1,40%
Actions étrangères (Composite)	16,05%	15,71%	2,28%	6,38%
Obligations en francs suisses (SBI AAA-BBB Total return)	-1,82%	-0,72%	0,90%	0,35%
Obligations couvertes en CHF (Barclays Global Aggregate hedgé en CHF)	-2,49%	-0,78%	3,88%	4,54%
Obligations en monnaies étrangères (Composite)	-2,35%	-1,56%	0,81%	-0,29%
Private Equity (MSCI World +2%)	29,86%	19,80%	12,65%	0,65%
Private Debt (Libor CHF 12 mois +3%)	3,73%	0,85%	2,24%	3,61%
Rendement absolu (taux minimum LPP)	1,00%	4,06%	1,00%	1,41%
Immobilier direct (3,5% en 2021 contre 3,5% en 2020)	3,50%	11,28%	3,50%	5,41%
Immobilier indirect (SXI Real Est. Funds TR Index)	7,32%	8,35%	10,81%	9,79%
Liquidités (JPM Cash Index CHF 3 mois)	-0,72%	-1,17%	-0,58%	-1,10%
Total	**7,44%**	**6,67%**	**3,26%**	**2,30%**

La performance réalisée est calculée selon la méthode MWR (Money Weighted Return).

6.7. Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

6.7.1. Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2021, le total des créances des comptes-courants de primes des employeurs s'élève à CHF 12 085 382.– et concerne 941 employeurs (CHF 21 661 267.– au 31.12.2020 pour 1 324 employeurs). Les subsides du Fonds de garantie en faveur des entreprises sont portés en diminution des comptes-courants des employeurs. Le ducroire se monte à CHF 200 000.– (CHF 227 000.– en 2020).

6.7.2. Explications relatives aux réserves de cotisations des employeurs

	2021	2020
Situation au 01.01.	14 005 387	12 820 742
Apports	5 303 607	3 146 422
Prélèvements	-3 402 749	-1 961 778
Situation au 31.12.	**15 906 244**	**14 005 387**

Le taux d'intérêt alloué est de 0% en 2021 (0% en 2020).

6.8. Exercice des droits de votes des actionnaires

En vertu de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer leurs droits de vote lors des assemblées générales des sociétés de domicile suisse cotées en bourse.

La responsabilité de l'exercice du droit de vote incombe au Conseil de fondation qui vote dans l'intérêt des assurés, de manière à assurer durablement la prospérité.

Le Conseil de fondation peut s'appuyer sur un conseiller externe pour l'analyse et les recommandations de vote concernant certains points de l'ordre du jour. Un rapport annuel sur les votes effectués durant l'exercice sous revue est disponible pour les assurés de la fondation sur le site internet www.groupemutuel.ch.

7. Commentaires relatifs à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1. Ducroire

La réserve pour pertes sur débiteurs a été constituée afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à charge du Fonds de garantie LPP. La réserve est portée au bilan en diminution des débiteurs et correspond à 1% des débiteurs, soit CHF 200 000.– au 31.12.2021 (montant minimum CHF 200 000.–).

7.2. Assurances

Cette rubrique contient les comptes-courants entre la fondation et les divers assureurs des prestations de vieillesse, invalidité et décès.

7.3. Autres créances

au 31.12.	2021	2020
Impôt anticipé suisse	1 400 985	1 734 013
Impôts à la source sur les dividendes étrangers	827 475	1 051 152
Gérances immobilières	266 826	693 724
Groupe Mutuel Services SA	16 437	77 938
Total	**2 511 723**	**3 556 828**

7.4. Comptes de régularisation actif

au 31.12.	2021	2020
Intérêts courus	2 646 547	3 376 576
Fonds de garantie LPP	1 131 729	1 067 634
Gestion immobilière	450 419	258 192
Prestations d'assurances	173 730	422 199
Autres fonds à recevoir	45 211	0
Divers	13 681	34 213
Total	**4 461 316**	**5 158 815**

7.5. Comptes de régularisation passif

au 31.12.	2021	2020
Primes encaissées d'avance	16 338 715	12 971 918
Apports de prestations de libre passage d'entrée reçus d'avance	6 469 436	2 862 629
Autres fonds reçus d'avance	2 044 985	2 340 403
Fonds de garantie LPP	968 423	927 227
Prime de réassurance	721 600	1 069 900
Divers	244 058	211 464
Prestations d'assurances	203 693	68 419
Gestion immobilière	180 701	196 885
Frais de fusion	0	5 000
Total	**27 171 611**	**20 653 844**

7.6. Cotisations

au 31.12.	2021	2020
Cotisations d'épargne	142 204 499	132 829 595
Cotisations de risque, frais et renchérissement	31 541 290	32 331 158
Cotisations au Fonds de garantie LPP	980 843	672 647
Total	**174 726 631**	**165 833 400**

8. Demandes de l'autorité de surveillance

A ce jour, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (AS-SO) n'a pas statué sur les comptes 2020.

L'AS-SO a approuvé le contenu du règlement de liquidation partielle du 22 mars 2021, en vigueur dès le 28 juin 2021. Le règlement d'organisation et le règlement des frais administratifs ont été adoptés le 14 juin 2021 par le Conseil de fondation.

Le règlement de prévoyance du 15 décembre 2021, en vigueur dès le 1er janvier 2022, le règlement sur les passifs de nature actuarielle du 15 décembre 2021 ainsi que le règlement de placement du 14 juin 2021 sont actuellement en cours d'examen auprès de l'AS-SO.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1. Liquidations partielles

En 2021, il n'y a pas de liquidation partielle de la fondation de prévoyance. Les cas propres à une affiliation sont traités conformément au règlement de liquidation partielle.

9.2. Mise en gage d'actifs

Une limite cadre relative à la couverture de marges de maintenance est accordée à la fondation par divers partenaires bancaires pour un total de CHF 15,85 millions. Ces limites servent à couvrir la valeur d'exposition du portefeuille lors d'utilisation d'instruments dérivés et sont garanties par un droit de gage sur les titres déposés, à concurrence du même montant. Le but de l'utilisation de ces instruments dérivés est la couverture du risque de marché des sous-jacents détenus en portefeuille.

9.3. Procédures juridiques en cours

Une procédure est en cours concernant un dommage sur un bâtiment consécutif à la construction d'un immeuble voisin. Une provision pour frais juridique a été constituée à hauteur de CHF 80 000.–.

9.4. Autres informations

Les procédures concernant les prêts hypothécaires souscrits via la Fondation Hypotheka se sont poursuivies en 2021. Trois prêts ont été remboursés pour une contre-valeur de CHF 7,25 millions, sans préjudice pour la fondation. Au 31 décembre 2021, seul un prêt hypothécaire demeure avec le règlement des intérêts réguliers. Sa valeur au bilan est de CHF 1,8 million représentant 90 % de la valeur nominale. Des corrections de valeur pour CHF 61 000.– ont été faites pour ramener la valeur à CHF 1.– sur les résidus de prêts présentant un reliquat d'intérêts à recevoir pour la finalisation des procédures.

10. Événements postérieurs à la date du bilan

La correction des marchés survenue au début 2022 et la crise ukrainienne affectent de manière limitée les investissements de la fondation (-3,3% au 28 février 2022). L'exposition a été analysée et l'entier des positions russes ou ukrainiennes ont été amorties (0,3% de la fortune) au 28 février, en attendant une réouverture des cotations des titres concernés. Ces opérations ne remettent pas en question les valeurs au 31 décembre 2021 et le taux de couverture de la fondation permet d'absorber ces moins-values.

Présentation des placements par catégorie

	31.12.2021 CHF	%	31.12.2020 CHF	%	Stratégie CHF	Marges CHF
Liquidités et marché monétaire	201 496 173	7,94	167 290 591	7,38	2	0-12
Obligations en CHF	558 958 428	22,04	520 297 443	22,94	23	13-33
Obligations en devises étrangères couvertes en CHF	153 006 832	6,03	154 633 546	6,82	5	0-10
Obligations en devises étrangères	163 059 065	6,43	164 747 357	7,26	6	0-10
Valeurs nominales	**1 076 520 497**	**42,44**	**1 006 968 937**	**44,40**	**36**	
Actions suisses	338 293 348	13,34	293 340 125	12,94	13	6-20
Actions étrangères	464 502 821	18,31	428 302 634	18,89	19	12-26
Immeubles détenus en Suisse	254 756 895	10,04	237 318 281	10,46	12	6-17
Placements immobiliers indirects en Suisse	153 322 128	6,04	106 578 606	4,70	7	0-10
Valeurs réelles	**1 210 875 192**	**47,74**	**1 065 539 646**	**46,99**	**51**	
Private Equity	41 115 719	1,62	25 619 856	1,13	4	0-6
Private Debt	23 632 530	0,93	15 243 121	0,67	2	0-3
Gestion alternative	**64 748 248**	**2,55**	**40 862 977**	**1,80**	**6**	**0-7**
Produits structurés défensifs	82 756 343	3,26	77 708 880	3,43		
Obligations à taux variables	0	0,00	2 500 000	0,11		
Prêts hypothécaires suisses	24 006 641	0,95	14 936 416	0,66		
Capitaux garantis	5 500 000	0,22	6 000 000	0,26		
Prêts	27 581 600	1,09	27 622 400	1,22		
Microfinance	35 765 286	1,41	16 882 472	0,74		
Autres placements	8 790 200	0,35	8 718 390	0,38		
Total rendements absolus	**184 400 070**	**7,27**	**154 368 558**	**6,81**	**7**	**0-12**
Total des placements	**2 536 544 008**	**100,00**	**2 267 740 118**	**100,00**	**100**	
Liquidités opérationnelles	69 776 781		46 242 144			
Réalisables	19 420 097		27 148 401			
Compte de régularisation actif	4 461 316		5 158 815			
	93 658 194		**78 549 360**			
Total du bilan	**2 630 202 201**		**2 346 289 478**			

Respect des limites de placements selon l'OPP2

	31.12.2021 CHF	%	31.12.2020 CHF	%	Limites 55 OPP2
Titres hypothécaires sur des biens immobiliers	24 006 641	0,91	14 936 416	0,64	50
Placements en actions	802 796 169	30,52	721 642 759	30,76	50
Placements immobiliers	408 079 023	15,52	343 896 887	14,66	30
Placements alternatifs	156 294 791	5,94	127 290 247	5,43	15
Placements en devises étrangères	629 754 970	23,94	595 460 481	25,38	30

Les limites de placements selon l'art. 55 OPP2 et suivants sont respectées.

Rapport de l'organe de révision

Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
Case postale
CH-1002 Lausanne

Téléphone: +41 58 286 51 11
Téléfax: +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP, Sion

Lausanne, le 27 avril 2022

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP, Sion, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 26 à 52) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle
Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Blaise Wägli
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Michaël Carneiro
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé